

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné cidessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- 3950, rue Sherbrooke Est

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'objecter à l'octroi du certificat demandé doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, avant le **27 février 2015 à 16 h 30.**

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le 3 mars 2015 à 8 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE FÉVRIER 2015

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement